

AFFAIRES DIVERSES32 | 1°) Lettre de la S.I.D.R. relative à un terrain sis à Montgaillard

Le Maire donne lecture de la lettre dont la teneur suit:

V/ Réf: lettre du 23.9.61N/Réf: P. 869 du 20.9.61OBJET: Groupe d'habitation "CAMELIAS" 2° tranche
Chemin Montgaillard
Terrain réservé pour une école.

Monsieur le Maire,

Répondant à votre lettre du 13 Septembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire part des propositions faites par le Conseil d'Administration de notre Société en ce qui concerne les conditions de cession à votre Commune d'une parcelle de terrain chemin Montgaillard, à Saint-Denis, parcelle réservée pour la construction d'une école, à savoir:

- Prix d'acquisition par la S.I.D.R. (prix au m²) augmenté des frais d'acquisition et des frais techniques, environ 300 Fr le m², représentant ainsi pour la surface approximative de 5460 m² un montant de 1.638.000 environ.

Ces conditions sont très avantageuses pour votre Commune, la parcelle qui vous est réservée étant la meilleure de l'ensemble de notre terrain (pente la plus faible, grande façade sur le chemin Montgaillard). De plus, avec la réalisation du groupe d'habitations CAMELIAS 2° tranche, les sanitaires des écoles réalisées pourront être raccordés au réseau d'égout.

Je pense qu'il serait souhaitable que la réalisation de l'école primaire soit achevée en Février 1963, date à laquelle les enfants des familles nouvellement installées dans les logements construits par notre Société aux CAMELIAS (1° et 2° tranches) pourront effectuer leur rentrée scolaire.

Espérant que ces conditions que notre Société a essayé de faire les plus favorables pour la collectivité, recevront votre agrément ainsi que celui de votre Conseil Municipal,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations./.

Le Directeur Général,

Signé: J. JOURDEN.

LE MAIRE. - L'offre paraît avantageuse pour la Commune mais pour l'acquisition de ce terrain sur lequel une école de 24 classes peut être construite, je vous demande de m'autoriser à contracter un prêt avec la Caisse Centrale de Coopération Economique et à solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale.

A l'unanimité le Conseil adopte les propositions du Maire.

Approuvé
P. Beau, le 21 Février 1963
Le Secrétaire Général
Projet: J. Cluchard